



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Direction Générale

22.145

Département du Val de Marne
Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	25
Représentés	3
Absents	15
Votes	
Pour	28
Contre	/
Abstention	/

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 7 décembre 2022

Le sept décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 29 novembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, GAULIER Danièle, SASU Hancès, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, LORES Monique, BANCE Stéphane, HABI Hacène, BOURVEN Julien, LANTERNIER Lucie OZCAN Canan, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien,

Étaient représenté·e·s :

Mme MARTIN Mélisande	mandat à M HABI Hacène
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle
Mme BENKAHLA Malika	mandat à M. AOUMMIS Hassan

Étaient absents : Ms ID ELOUALI Ali, FONDENEIGE Matthias, SAYADI Walid, GARROUT Karim, CHIRANE El Arbi, THIAM Moustapha, OMRANE Alain, BOLLE-DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, HUTIN Sébastien Mmes HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, FADLI Hafida, BEZACE Mathilde, LEMOINE Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme LAJILI Yamina

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

..... 14 DEC 2022

de la publication le

..... 14 DEC 2022

O B J E T

Approbation de la Convention Territoire Globale à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne indiquer titre du dossier

Approbation de la Convention Territoire Globale à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne indiquer titre du dossier

La Convention Territoriale Globale (CTG) se substitue au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) à compter du 1^{er} janvier 2022.

Elle vise à privilégier une démarche transversale et faire émerger, à l'aide du diagnostic partagé entre la CAF et la ville, un projet de territoire pour maintenir et développer les services aux familles. Cet objectif est tout à fait conforme à l'approche développée depuis plusieurs années à Choisy-le-Roi dans le domaine de la Petite enfance, enfance et jeunesse. La CTG permet aussi d'associer d'autres champs d'intervention, pour lesquels Choisy-le-Roi est tout aussi fortement mobilisée, notamment l'animation sociale, l'accès aux droits, le logement et le handicap.

La CTG tend à harmoniser et simplifier les financements sur les champs de la Petite enfance, enfance et jeunesse tout en maintenant la majorité des financements perçus dans le cadre du CEJ. La ville percevait la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) qui se transforme en « Bonus territorial CTG ».

A travers cette contractualisation, la ville de Choisy-le-Roi souhaite mettre en œuvre son projet de mandat et concrétiser son programme municipal, en développant des places en crèche, en garantissant l'égalité des chances, en poursuivant l'accompagnement à la parentalité et veiller à « accompagner chacun dans son parcours de vie » et que les Choisyens et Choisyennes ayant des enfants, puissent concilier vie professionnelle et vie familiale.

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29, fixant les compétences du conseil municipal,

Vu la circulaire Cnaf C 2020-001 du 16 janvier 2020, "Déploiement des Conventions territoriales globales (Ctg) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (Cej)"

Considérant la délibération contrat enfance jeunesse de 2018,

Vu l'avis de la commission VIE EDUCATIVE / ENFANCE /PETITE ENFANCE /CENTRES SOCIAUX/SPORTS /JEUNESSE /ACTION SOCIALE / HANDICAP /HYGIENE SANTÉ,

Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat financier avec la Caisse d'allocations familiales du Val de Marne afin de maintenir les financements,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} -Approuve la convention la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales du val de Marne, ci-annexée ;

Article 2 - Autorise Monsieur le Maire à la signer et tous les documents relatifs à cette convention ; et à son exécution ;

Article 3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr .

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 7 décembre 2022

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

